

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PRÉALABLE À L'APPROBATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES Dossier impactant l'environnement

A la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes (DREAL) et suivant un arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, le projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Rhône-Alpes sera soumis aux formalités d'une enquête publique dite environnementale, conformément aux dispositions des articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-46 du code de l'environnement.

A l'issue de l'enquête publique et des différentes consultations prévues dans le cadre de la procédure, l'approbation du schéma sera prononcée par une délibération du Conseil régional et un arrêté de Monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes.

La personne en charge du dossier administratif est Monsieur Stéphane VERTHUY. Toute information peut être demandée, par courrier à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes, Service Aménagement Paysage Infrastructures – 69453 LYON CEDEX 06 ; ou par courriel à l'adresse suivante : srcera.info@developpement-durable.gouv.fr

Cette enquête publique sera ouverte du **17 décembre 2013 au 27 janvier 2014 inclus** sur les huit départements constitutifs de la région Rhône-Alpes.

Durant cette période seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels des préfetures et sous-préfetures des départements de l'Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie, un dossier relatif au projet de schéma régional de cohérence écologique ainsi qu'un registre d'enquête dans lequel pourront être consignées les observations relatives au projet. Ce dossier pourra aussi être consulté sur le site Internet de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « Trame verte et bleue » et du Conseil régional de Rhône-Alpes (<http://www.rhonealpes.fr>, rubrique Biodiversité).

Les observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées, par correspondance, au Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête (DREAL Rhône-Alpes, Service API - 69453 LYON CEDEX 06) ou à l'adresse suivante : srcera.enquete@developpement-durable.gouv.fr. Le dossier d'enquête publique sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci.

A été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête Monsieur Michel TIRAT.

Ont été désignés comme commissaires-enquêteurs titulaires : Mme Hélène BOURCET, M. Régis RIOUFOL, Mme Françoise BRIAND LE GUILLOU, M. Vaillant BIARD, Mme Danièle CAIRE, M. Pierre BLANCHARD, Mme Isabelle VASTRA-BEGUE et M. Alexis VANDAME ; et comme commissaires-enquêteurs suppléants : Mme Anne MITAULT, M. Jean-Paul MATRAY, Mme Marie-Jeanne COURTIER et M. Jean-Paul BRON.

Les commissaires-enquêteurs siégeront en personne dans les préfetures et sous-préfetures pour recevoir le public à :

Ain : Bourg en Bresse : 17/12 (8h30-11h30), 27/12 (8h30-11h30) et 27/01 (8h30-11h30) ; **Belley** : 19/12(9h00-12h00) et 15/01 (13h30-16h30) ; **Gex** : 03/01 (9h00-13h00) et 20/01 (8h45-11h45) ; **Nantua** : 06/01 (9h00-12h00) et 24/01 (9h00-12h00)

Ardèche : Privas : 17/12 (8h30-11h30), 23/12 (14h00-17h00) et 27/01 (14h00-17h00) ; **Largentière** : 18/12 (8h45-11h45) et 16/01 (14h00-17h00) ; **Tournon sur Rhône** : 07/01 (8h45-11h45) et 23/01 (8h45-11h45)

Drôme : Valence : 23/12 (14h00-16h00), 08/01 (8h30-11h30) et 27/01 (14h00-16h00) ; **Die** : 19/12 (13h30-16h30) et 03/01 (13h30-16h00) ; **Nyons** : 13/01 (13h30-16h30) et 20/01 (13h30-16h30)

Isère : Grenoble : 30/12 (9h00-12h00), 08/01 (9h00-12h00) et 27/01 (9h00-12h00) ; **La Tour du Pin** : 20/12 (8h30-11h30) et 17/01 (8h30-11h30) ; **Vienne** : 18/12 (8h30-11h30) et 22/01 (8h30-11h30)

Loire : Saint Étienne (2 rue Charles de Gaulle) : 23/12 (13h00-15h30), 10/01 (13h00-15h30) et 24/01 (13h00-15h30) ; **Montbrison** (bureau de l'environnement) : 18/12 (9h00-12h00) et 08/01 (9h00-12h00) ; **Roanne** : 20/12 (9h00-12h00) et 15/01 (9h00-12h00)

Rhône : Lyon : 27/12 (9h30-12h30), 06/01 (11h00-14h00) et 20/01 (12h30-15h30) ; **Villefranche sur Saône** : 17/12 (9h30-12h30) et 16/01 (12h30-15h30)

Savoie : Chambéry : 27/12 (9h00-11h45), 09/01 (9h00-11h45) et 22/01 (9h00-11h45) ; **Albertville** : 17/12 (8h30-11h30) et 16/01 (8h30-11h30) ; **Saint Jean de Maurienne** : 03/01 (8h30-11h30) et 27/01 (8h30-11h30)

Haute-Savoie : Annecy : 27/12 (8h30-11h30), 10/01 (8h30-11h30) et 27/01 (13h45-16h15) ; **Bonneville** : 30/12 (8h30-11h15) et 16/01 (13h30-15h45) ; **Saint Julien en Genevois** : 19/12 (9h00-12h00) et 03/01 (8h30-11h30) ; **Thonon** : 06/01 (8h45-11h45) et 22/01 (8h45-11h45)

A l'issue de l'enquête, le rapport de la commission d'enquête sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfeture de la région Rhône-Alpes et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes, Service Aménagement Paysage Infrastructures. En outre, il sera mis en ligne sur le site Internet de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « Trame verte et bleue »

Toute personne physique ou morale concernée peut demander, à ses frais, communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Arrêté préfectoral n°13.337 du 26 novembre 2013